

Lille, le **14 SEP. 2022**

Monsieur le vice-président,

Par courrier en date du 13 juin 2022, vous avez notifié aux services de l'État, en vertu des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée de votre plan local d'urbanisme intercommunal.

Cette procédure s'attache notamment à retirer une orientation d'aménagement et de programmation ainsi qu'un emplacement réservé pour le logement sur le site de la ferme du Tilleul, à Sainghin-en-Mélantois. J'attire votre attention sur le fait que cette mesure ne devra pas affecter la production de logements locatifs sociaux du territoire est de la métropole, conformément au programme local de l'habitat.

Les évolutions qui concernent les erreurs matérielles et changements de zonage n'appellent en revanche pas d'observations spécifiques de notre part.

En conclusion, j'émets un avis favorable, sous réserve du maintien de l'offre locative sociale de la commune et de l'atteinte des objectifs de développement de l'offre locative à l'échelle du territoire est de la métropole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le vice-président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement.

Pour le préfet du Nord et par délégation
La secrétaire générale,

F. Decottignies

**Monsieur Francis Vercamer
2 boulevard des cités unies
CS 70043
59040 Lille Cedex**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/